

République Tunisienne

Ecole Supérieure Privée
d'Ingénierie
et de Technologies
Autorisation n° 03/2003

esprit
Ecole Supérieure Privée
d'Ingénierie et de Technologies

DIPLOME

Vu la loi n° 73-2000 du 25 juillet 2000 relative à l'enseignement supérieur privé,
Vu le décret n° 2000-2124 du 25 septembre 2000, fixant les critères et les procédures de la reconnaissance des diplômes délivrés
par les établissements privés d'enseignement supérieur,
Vu l'arrêté du Ministère de l'enseignement supérieur du 23 juin 2003 portant octroi d'autorisation en vue de la création de l'Ecole Supérieure Privée
d'Ingénierie et de Technologies

Vu le procès verbal des délibérations du jury en date du 21 juillet 2010

Il est décerné

Le Diplôme National d'Ingénieur

Spécialité: Télécommunication

Session : Juillet 2010

à **Monsieur: Nabil ABIDLI**

Né le : **02/10/1984**

CIN n° : **08709267**

à : **Tunis**
Nationalité : **TUNISIENNE**

Fait à Tunis, le 23 juillet 2010

Le Directeur

Tahar BEN LAKHDAR

N° : 151/2010

(Ce diplôme n'est délivré qu'une seule fois)

ESPRIT
18, Rue de l'Usine - Charguia II
2035 ARIANA
Tél. : 71 541 541
Fax : 71 541 800